

Image not found or type unknown



## Prestation compensatoire et avocat

Par **Utopia05**, le **27/09/2008 à 23:28**

Bonjour.

Je suis actuellement en instance de divorce depuis presque deux ans.

Afin de lancer la demande de prestation compensatoire, mon avocat me demande un surplus d'honoraire de 1 200 euros et veut que je lui retourne signé un papier stipulant que j'accepte de lui laisser 12% HT de la somme que je percevrai sur ma prestation.

Est-ce légal ? Est-ce que tous les avocats agissent également de la même façon ?

J'ai besoin de savoir avant de lui retourner mes papiers signés.

Merci